SYMAT l'Écho

SYMAT
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS

COLLECTE DÉCHÈTERIE PRÉVENTION

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Aoé . Allier . Angos . Antist . Arcizac-Adour . Arcizac-Ez-Angles . Argelès-Bagnères . Arrayou-Lahitte . Arrodets-Ez-Angles . Artigues . Aspin-en-Lavedan . Asté . Astugue . Aurélhan . Aurensan . Averan . Azereix . Bagnères-de-Bigorre . Banios . Barbazan-Debat . Barlest . Barry . Bartrès . Bazet . Beaudéan . Bénac . Bergèrust-Lias . Bernac-Debat . Bernac-Dessus . Bettes . Bordères-sur-l'Échez . Bourréac . Bours . Campan . Cheust . Chis . Geutat . Coussan . Escoubès-Pouts . Gardères . Gayan . Gazost . Ger . Gerde . Gemms-sur-l'Oussouet . Geu . Gez-Ez-Angles . Gonez . Hauban . Hibarette . Hiis . Hitte . Horgues . Hourc . Ibos . Jarret . Juillan . Julos . Juncalas . Labassère . Lagarde . Laloubère . Lamaroue-Pontacq . Lanne . Lansac . Lasiades . Layrisse . Les-Angles . Lézignan . Lies . Loubajac . Loucrup . Louey . Lourdes . Lugagnan . Luquet . Marsas . Merlheu . Momères . Montgaillard . Montignac . Neuilh . Odos . Omex . Ordizan . Orignac . Oroncles . Orleix . Ossen . Ossun . Ossun-Ez-Angles . Ouirgs-Cotdoussan . Ouirdon . Oursbeille . Ousté . Paréac . Peyrouse . Poueyferré . Pouyastruc . Pouzac . Saint-Créac . Sanit-Martin . Sanit-Pé-de-Bigorre . Salles-Adour . Sarmiguet . Sarroulles . Ségus . Séméac . Sère-Lanso . Séron . Soues . Souyeaux . Tarbes . Trébons . Uzer . Velle-Adour . Viger . Visker .

N°51
Décembre
2022

SYMAT

Antenne de Tarbes
115 rue de l'Adour
65460 BOURS
0 800 816 051

Antenne de Lourdes
14 rue Jean Bourdette
65100 LOURDES
0 800 770 065

Antenne Haute-Bigorre
7 allée René Descartes
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
05 62 95 24 40

e-mail : contact@symat.fr
www.symat.fr
SYMAT

Directeur de la Publication :
Rémi CARMOUZE
Responsable communication :
Julie LOUSTAUNAU
Conception graphique et rédaction :
Service communication
Impression :
Imprimerie Ménard
Tirage : 80 000 exemplaires
N° ISSN : 1779 - 3203
Dépôt légal : Août 2006
Crédit photos : SYMAT
ADOBE STOCK

Rémi CARMOUZE
Président du SYMAT

Le mot du président

L'année 2022 touchant à sa fin, j'en profite pour remercier tant les habitants du territoire que les agents et les élus du SYMAT qui œuvrent ensemble au quotidien pour réduire les quantités d'ordures ménagères à enfouir et incinérer. Et les résultats sont là puisque, cette année encore, la tendance est à la réduction des tonnages. Le SYMAT multiplie ses actions pour y parvenir : mise en place et déploiement de la Taxe Incitative, amélioration continue du tri et du réemploi dans les déchèteries, promotion du compostage individuel et collectif, sensibilisations des usagers à diverses thématiques (jardinage alternatif, gaspillage alimentaire, tri, compostage, consommation...), mise en place de services gratuits (prêts de gobelets et de couches lavables) et ne cesse d'innover. Le SYMAT va en effet tester dans les mois à venir la collecte des biodéchets sur les zones les plus denses en terme de population qui n'ont pas accès au compostage, afin que chaque habitant puisse trier la part fermentescible de ses déchets.

Vous découvrirez au fil des pages de ce numéro un aperçu de la palette des actions du SYMAT. Enfin, je profite de cet édito pour vous souhaiter à tous une excellente année 2023, plus que jamais placée sous le signe du respect de l'environnement et de la réduction des déchets.

MODIFICATIONS DES JOURS DE COLLECTE DES BACS

OPTIMISATION DES TOURNÉES

Dans le cadre de l'optimisation des tournées de collecte en porte-à-porte, **des changements ont été effectués sur la plupart des calendriers de collecte des agglomérations tarbaises et bagnéraises à compter du 1er janvier 2023**.

Les calendriers de collecte de ces communes sont distribués en boîte-aux-lettres. Si vous ne l'avez pas encore reçu, vous pouvez le récupérer aux accueils du SYMAT ou sur le site internet **symat.fr**. Pour ne plus manquer un jour de collecte et être alerté la veille du passage de camion, **pensez à télécharger l'application mobile gratuite du SYMAT.**

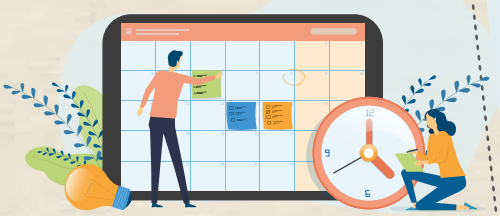

D'AUTRES CHANGEMENTS AU 1ER AVRIL 2023

La ville de Tarbes, le canton d'Ossun et le Pays de Lourdes sont collectés en prestation de service sous la responsabilité du SYMAT, actuellement avec l'entreprise Véolia. Ce contrat de prestation fait l'objet d'une mise en concurrence tous les 5 ans. Le nouveau contrat débutera le 1er avril avec des évolutions dans les jours de collecte sur le le canton d'Ossun et le Pays de Lourdes. Sur ces secteurs, comme sur le reste du territoire du SYMAT, **les ordures ménagères seront collectées une fois tous les quinze jours sur les communes de moins de 2 000 habitants.**

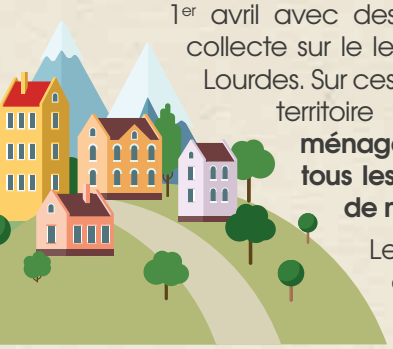

Les nouveaux calendriers de collecte seront disponibles pour ces communes avant le 1er avril. **En attendant, les jours actuels de collecte sont reconduits du 1er janvier au 31 mars 2023 et sont consultables sur symat.fr ou sur l'application gratuite SYMAT pour smartphones.**

Bien sûr, les communes collectées en colonnes ne sont pas affectées par ces changements puisque les habitants peuvent y apporter leurs déchets quand ils le souhaitent.

TRI DES TEXTILES

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagées peuvent être déposés dans un point d'apport volontaire pour être valorisés, quel que soit leur état. Les articles en bon état seront donnés ou revendus en boutique de seconde main, tandis que les textiles abîmés seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie composite pour créer de nouveaux objets, valorisation énergétique...

Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30 L max)

Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30 L max)

Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Donnez une deuxième vie à vos textiles en les déposant dans le point d'apport le plus proche : **www.refashion.fr/citoyen**

Tarification

ZOOM SUR LA MISE EN PLACE DE LA TAXE INCITATIVE

Territoire déjà en Taxe Incitative, les propriétaires ont reçu leur Taxe Foncière 2022 qui tient compte du nombre de collectes des ordures ménagères.

Territoire sur lequel les collectes des ordures ménagères ont été comptabilisées en 2022 et qui seront répercutées sur la Taxe Foncière 2023.

La mise en place des équipements est en cours. Les collectes d'ordures ménagères seront comptabilisées en 2023 et répercutées sur la Taxe Foncière 2024.

Redevance Incitative (REOMi) en cours de mise en place par la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

Tarification

LA TAXE INCITATIVE

UN OUTIL EFFICACE POUR RÉDUIRE LES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis sa mise en place en 2017 sur l'antenne nord du SYMAT, puis son déploiement progressif sur l'ensemble du territoire, **la quantité d'ordures ménagères a fortement diminué tandis que les tonnages de tri sélectif et de verre collectés ont nettement progressé**.

La Taxe Incitative s'avère donc être un levier efficace pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement qui ne cessent d'augmenter du fait de la hausse du prix des carburants et des taxes liées aux activités polluantes (TGAP).

ORDURES MÉNAGÈRES

CHIFFRES DU SYMAT

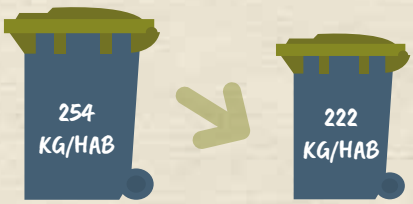

TRI SÉLECTIF

CHIFFRES DU SYMAT

MODE DE CALCUL DE LA TAXE INCITATIVE

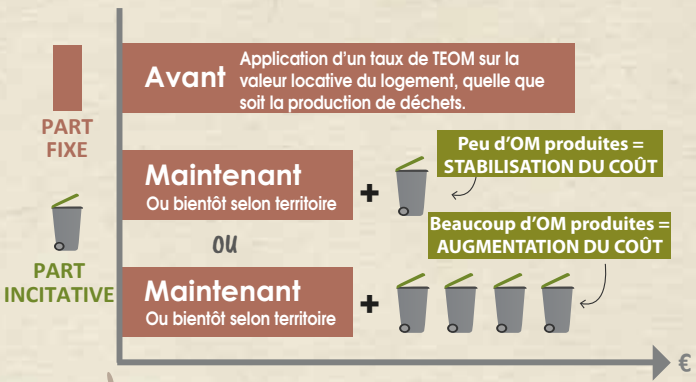

COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

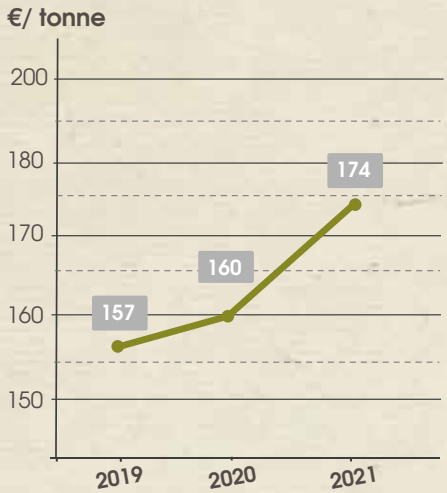

Coût (transport + traitement) en euros par tonne

Comme pour un abonnement d'eau ou d'électricité, moins j'utilise le service, moins la facture est élevée.

Biodéchets

TEST DE COLLECTE DES BIODÉCHETS EN ZONE URBAINE

Déjà très investi dans la promotion du compostage individuel et l'installation de sites de compostage collectif, le SYMAT va tester dans les mois à venir la collecte en points d'apport volontaire des biodéchets sur secteur urbain.

Le tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine, déchets de jardin, déchets alimentaires professionnels...) est un objectif à atteindre d'ici le 31/12/2023 dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Pour ce faire, le SYMAT bénéficie d'un accompagnement financier de l'ADEME et de la Région représentant 50 % du coût global.

Le schéma de gestion des biodéchets du SYMAT prévoit la mise à disposition d'une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque habitant du territoire en :

- Poursuivant la vente à tarif préférentiel de composteurs pour les habitats individuels,
- Installant de nouveaux sites de compostage partagé pour les habitats collectifs,
- Collectant les biodéchets sur les zones les plus denses en terme de population qui n'ont pas accès au compostage (pas de jardin ni de composteur de quartier à proximité).

La collecte des déchets fermentescibles sur ces zones denses va permettre aux usagers qui n'ont pas la possibilité de pratiquer le compostage de trier leurs biodéchets et de réduire une bonne partie de leurs ordures ménagères qui est jusque-là enfouie ou incinérée.

Un test d'une durée de six mois sur une zone urbaine ciblée va permettre de vérifier le bon fonctionnement du dispositif et adapter si besoin le matériel avant d'étendre le service sur d'autres secteurs.

Les habitants et professionnels concernés par ce test de collecte des biodéchets rencontreront les ambassadeurs du tri et de la prévention du SYMAT qui passeront en porte-à-porte les informer de la mise en place du service et leur distribuer un bioseau.

MA COMMUNE 100 % COMPOSTAGE

Biodéchets

À travers son programme « Ma commune 100 % compostage », le SYMAT accompagne les municipalités et leurs habitants dans la réduction des biodéchets de cuisine et de jardin avec des solutions facilement applicables, telles que le compostage ou le paillage.

Après une première édition réussie en 2021 sur les communes de Montignac et Angos, deux nouvelles communes ont souhaité bénéficier de ce programme en 2022 : Hitte et Ibos.

76 % des foyers rencontrés pratiquent désormais le compostage sur ces 4 communes. De nombreux habitants ont d'ailleurs profité du passage à domicile des agents du SYMAT pour acheter un composteur et se lancer dans la pratique.

72 % des habitants rencontrés se rendent en déchèterie pour évacuer des déchets de jardin, principalement des branchages. **La grande majorité d'entre eux se sont montrés intéressés par les techniques de jardinage alternatif présentées par nos ambassadeurs dans le but de réduire les voyages en déchèterie et le temps d'entretien au jardin**.

La prochaine commune à participer sera la commune d'Odos au printemps prochain. Une information sera déposée en boîtes aux lettres par quartier, au fur et à mesure, avant le passage de nos ambassadeurs sur la commune.

Vous êtes élu d'une commune du SYMAT et souhaitez participer à « Ma commune 100 % compostage » ?

Contactez-nous !
Par mail à prevention@symat.fr
ou par téléphone au 05 62 96 44 10.

VENTE DE COMPOSTEURS

SUR RENDEZ-VOUS
LES LUNDIS APRÈS-MIDI

à Bagnères, Lourdes et Bours

Prévention

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Tout au long de la chaîne alimentaire, de nombreux produits consommables se retrouvent dans nos poubelles et sont ainsi gaspillés.

À l'échelle locale, **dans les Hautes-Pyrénées, le gaspillage alimentaire représente 27 kg par habitant et par an, dont 10 kg d'aliments encore emballés** !

Des gestes simples peuvent pourtant nous permettre de réduire facilement une bonne partie de ce gaspillage.

EN CHIFFRES

1/3 DE LA PRODUCTION MONDIALE GASPILLÉE

150 kg PAR AN ET PAR PERSONNE DONT 29 KG À LA MAISON

159 € PAR AN ET PAR PERSONNE

Chiffres 2022 issus du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Conseils malins ANTI-GASPI

JE FAIS LES COURSES LE VENTRE PLEIN

AU RESTAURANT JE DEMANDE UN CONTENANT POUR EMPORTER LES RESTES.

JE PRÉPARE UNE LISTE DE COURSES

J'ÉVITE LES PROMOS QUI POUSSENT À ACHETER INUTILEMENT

JE FERME SOIGNEUSEMENT LES PAQUETS

J'ACHÈTE EN PETITE QUANTITÉ LES PRODUITS QUI NE SE CONSERVENT PAS

JE ME SERS EN PETITE QUANTITÉ QUITTE À ME RESSERVIR

DANS LE PLACARD, LE PREMIER ARRIVÉ EST LE PREMIER SORTI

J'ACCOMMODE OU JE CONGÈLE LES RESTES

COUCHES LAVABLES

VOUS SOUHAITEZ ESSAYER ?

Le SYMAT vous propose gratuitement un kit de découverte de la couche lavable. Pendant un mois, vous pourrez tester différents modèles de couches. Elles sont devenues très pratiques à utiliser ! À l'issue de cette expérience, vous serez plus à même de faire votre choix.

KITS DE PRÊT PROPOSÉS GRATUITEMENT AUX USAGERS DU SYMAT

+ SAINES

Elles ne contiennent pas de produits chimiques, ni gel absorbant, ni colle, ni parfum, ni capteur d'odeur et préservent la santé de votre bébé.

+ ÉCOLOGIQUES

Avec les couches jetables, c'est une tonne de déchets qui est jetée par enfant de sa naissance jusqu'à sa propreté. De plus, la consommation d'eau et d'énergie est moins importante pour le lavage des couches que pour la fabrication des couches jetables !

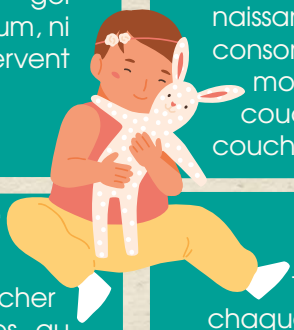

+ ÉCONOMIQUES

Elles coûtent 2 fois moins cher que des couches jetables au bout d'environ 2 ans d'utilisation, lavage compris.

AUSSI PRATIQUE

Taillées à la morphologie de chaque enfant, élastiques, fermées par pressions ou velcros, elles ne nécessitent pas plus de manipulation que des couches jetables et peuvent être lavées avec le linge de maison.

CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL À PREVENTION@SYMAT.FR

DES IDÉES CADEAUX FAITS MAISON

CARAMEL AU BEURRE SALÉ

INGRÉDIENTS

- 200 g de sucre,
- 100 g de beurre demi-sel,
- 25 cl de crème liquide,
- un pot en verre de récup'.

LA RECETTE

- Mettez dans une casserole le sucre et faites chauffer sur feu moyen pendant 3 ou 4 minutes, jusqu'à obtenir un liquide ambré.
- Pendant ce temps, faites chauffer dans une autre casserole la crème liquide.
- Dès que vous avez obtenu le caramel, retirez la casserole du feu et ajoutez délicatement la crème petit à petit.
- Ajoutez ensuite le beurre et remuez jusqu'à obtenir la texture souhaitée. Si la crème n'est pas assez épaisse, remettez la casserole à feu doux et remuez à nouveau.
- Versez la préparation dans de jolis pots en verre que vous pouvez personnaliser.

BAUME À LÈVRES

INGRÉDIENTS

- 1 cuillère à café de beurre de karité,
- 1 cuillère à café d'huile végétale (coco ou amande douce),
- 2 gouttes d'huile de germe de blé pour la conservation (jusqu'à 1 an),
- éventuellement 2 gouttes d'huile essentielle* au choix (néroli, orange douce, rose de damas...),
- des petits pots en verre de récup'.

LA RECETTE

- Faites fondre au bain-marie le beurre de karité et l'huile végétale (2 à 5 minutes),
- Ajoutez éventuellement l'huile essentielle choisie et l'huile de germe de blé, puis remuez bien pour éviter les grumeaux,
- Transvasez le tout dans un petit pot de récup' et mettez 1h au congélateur afin d'obtenir une texture solide.

**L'utilisation d'huiles essentielles peut être déconseillée à certaines personnes (enfants, femmes enceintes, maladies chroniques...). En cas de doute, prenez l'avis d'un professionnel de santé.*

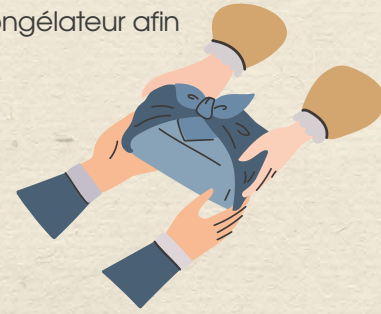

FUROSHIKI

L'EMBALLAGE CADEAU ZÉRO DÉCHET

Le furoshiki est une technique japonaise de pliage et nouage de tissu de récup' qui permet d'emballer les cadeaux ou transporter les objets du quotidien.
L'utilisation du furoshiki revient en force !
Pour les fêtes, troquons nos emballages jetables contre cette technique 100 % récup' qui permet d'emballer joliment les objets de toutes formes.

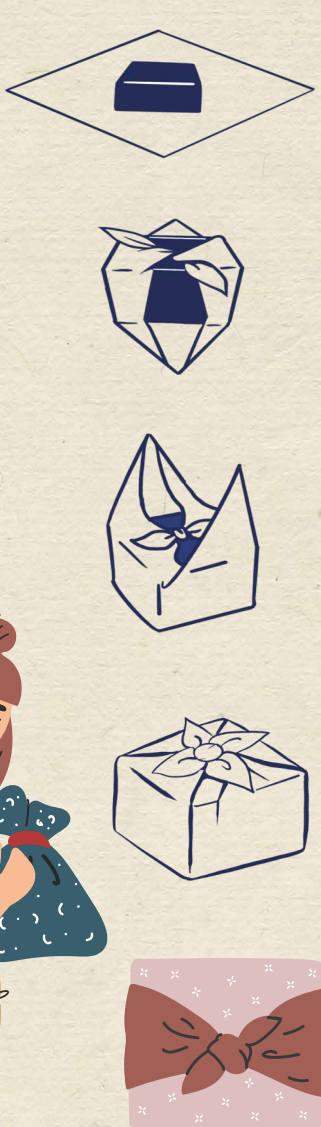

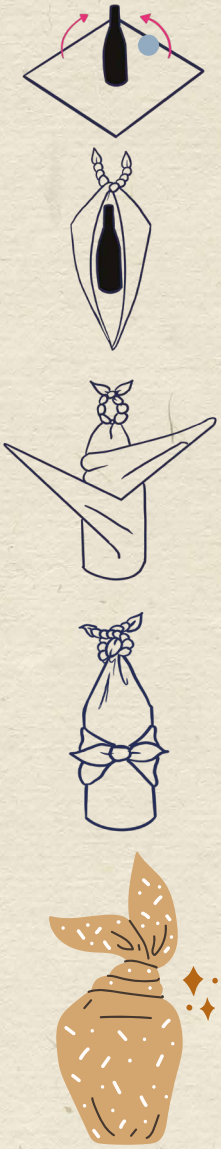

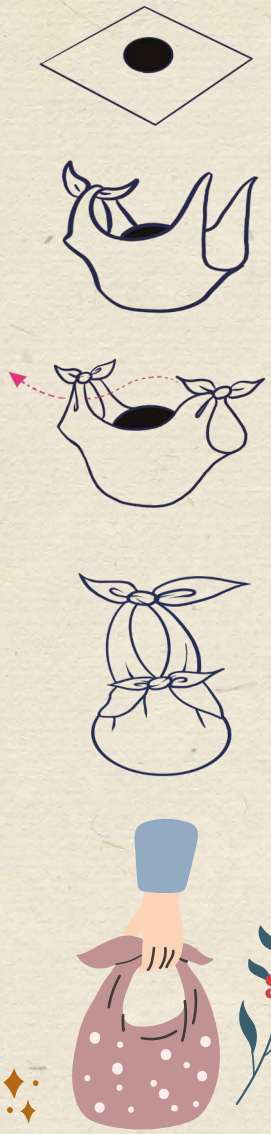

LE TRI DU VERRE

Chaque fin d'année, la consommation d'emballages en verre dans les foyers connaît une forte hausse. Il est donc essentiel de trier les bouteilles, pots et bocaux qui ne doivent en aucun cas se retrouver dans nos ordures ménagères ou dans le bac de tri. **Le verre est un matériau recyclable à l'infini qui doit être déposé dans les récup'verre** implantés sur l'ensemble du territoire.

LES BOUTEILLES, LES FLACONS, LES POTS & BOCAUX
(SANS COUVERCLES)

JE JETTE DANS LES RÉCUP' VERRE

LA VAISSELLE, LES PLATS EN VERRE, LES VITRES BRISÉES & LES AMPOULES

J'AMÈNE EN DÉCHÈTERIE

La colonne à verre près de chez vous déborde ?

Vous pouvez nous prévenir via l'adresse mail *contact@symat.fr*, télécharger l'application **SYMAT** ou consulter le site *www.symat.fr* pour localiser les autres points de collecte près de chez vous.

la recette Anti-Gaspi

LA BÛCHE ANTI-GASPI

Recette idéale pour utiliser vos restes de pain rassis.

Ingrédients :

- **250 g** de chocolat noir pâtissier
- **25 cl** de crème d'amandes
- **50 g** de beurre salé
- **4** œufs
- **120 g** de sucre
- **80 g** de pain rassis
- **40 g** de poudre d'amandes

La recette :

1. Réalisez la ganache en faisant fondre le chocolat au bain-marie, y incorporer la crème d'amandes, et le beurre puis laissez reposer au frais.

2. Réalisez la génoise : battre les jaunes d'œufs avec le sucre.

3. Réduisez le pain sec en miettes ou en chapelure. Incorporez au mélange avec la poudre d'amandes.

4. Montez les blancs en neige et incorporez-les délicatement à la préparation.

5. Étalez la pâte sur une plaque et enfournez 10 à 20 min à 180 °C.

6. Démoulez sur un torchon humide puis roulez votre génoise pour l'assouplir.

7. Garnissez la génoise avec la ganache en veillant à en garder pour recouvrir la génoise une fois roulée.

8. Roulez, nappez, puis décorez votre bûche.